
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 16 décembre 2020 à 9 h
Par visioconférence Google Meet**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.
19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h.

CA20 28 317

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mercredi 16 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions du public

Début : 9 h 01

Marc Sénéchal

Installation d'un babillard rue Cherrier

Fin : 9 h 03

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 9 h 03

La conseillère madame Suzanne Marceau mentionne qu'elle aurait apprécié être informée à l'avance des nouveaux aménagements sur le boulevard Gouin ouest et demande qu'une lettre soit transmise à la Ville centre leur demandant, à l'avenir d'informer à l'avance l'arrondissement de tout projet sur son territoire.

Fin : 9 h 05

CA20 28 318

Autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474001 et 1207474022 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1. d'autoriser la modification des imputations financières des dossiers décisionnels 1207474001 et 1207474022;

2. d'imputer cette dépense au projet réfection - point de service Ste-Geneviève :

INVESTI: 20 44506 020

SIMON: 6408.0820002.800300.01301.57201.000000.0000.180957.000000.22015.00000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1207474001

CA20 28 319

Autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474005 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

1- d'autoriser la modification de l'imputation financière du dossier décisionnel 1207474005 afin que les travaux exécutés soient enregistrés au règlement 0820-002 - Réfection des bâtiments de l'arrondissement;

2- d'imputer cette dépense au projet réaménagement cour de voirie:

INVESTI: 20 44506 030

SIMON: 6408.0820002.800300.01301.57201.000000.0000.180958.000000.21020.00000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1207474005

CA20 28 320

Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) numéro CA28 0066

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0066 à la séance du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2020 par sa résolution CA20 28 298;

Vu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0066 à la séance du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2020 par sa résolution CA20 28 298;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), numéro CA28 0066.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1202714039

CA20 28 321

Règlement numéro CA28 0011-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet d'exiger un certificat d'occupation pour la résidence de tourisme.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0011-5 modifiant le règlement sur les permis et certificats CA28 0011 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0011-5 fait à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement CA28 0011-5 a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0011-5 modifiant le Règlement sur les permis et certificats CA28 0011 à l'effet d'exiger un certificat d'occupation pour les résidences de tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1207905021

CA20 28 322

Déposer le procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA20 28 275, consignée au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé le 9 décembre 2020 par la secrétaire d'arrondissement pour la résolution numéro CA20 28 275 adoptée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 novembre 2020.

60.01 1202714053

CA20 28 323

Levée de la séance

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 16 décembre 2020 à, 9 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2021.